



Formation et Information des Elus des communes et communautés

JUIN à DECEMBRE 2020



Adm74
ASSOCIATION DES MAIRES DE HAUTE-SAVOIE



L'offre de formation de l'Association des Maires de la Haute-Savoie

Association de type loi 1901 créée en 1934 affiliée à l'Association des Maires et Présidents d'intercommunalité de France, l'Association des Maires de la Haute-Savoie regroupe aujourd'hui :

- les maires, les maires délégués et les adjoints de l'ensemble des communes du département
- les présidents et vice-présidents des EPCI à fiscalité propre de Haute-Savoie (communautés de communes et communautés d'agglomération)
- les élus de l'Assemblée départementale.

L'Association est administrée par un Comité et un Bureau. Ces deux structures sont mises en place par le biais d'élections, après chaque renouvellement des conseils municipaux.

Parmi les missions dévolues à l'Association des Maires de la Haute-Savoie, cette dernière a pour objectif de créer des liens de solidarité entre les élus et faciliter l'exercice de leurs fonctions par une assistance juridique ainsi que par des formations et des réunions d'information sur des thèmes diversifiés intéressant les collectivités.

Depuis 2005, l'Association des Maires de Haute-Savoie dispose d'un agrément du ministère de l'intérieur pour la formation des élus locaux. Chaque année, un catalogue de formations est proposé aux élus locaux sur des thématiques diversifiées les intéressant au premier chef : finances et fiscalité locales, marchés publics, urbanisme, pouvoirs de police, statut de l'élu, action sociale, communication, etc.

L'article L. 2123-12 du CGCT dispose que « Les membres d'un conseil municipal ont droit à une formation adaptée à leurs fonctions. Une formation est obligatoirement organisée au cours de la première année de mandat pour les élus ayant reçu une délégation ».

Dans les trois mois suivant son renouvellement, le conseil municipal délibère sur l'exercice du droit à formation de ses membres.

Il détermine les orientations et les crédits ouverts à ce titre. Un tableau récapitulatif des actions de formation des élus financées par la commune est annexé au compte administratif. Il donne lieu à un débat annuel sur la formation des membres du conseil municipal.

Ce droit est également reconnu au profit des membres des organes délibérants des métropoles, communautés d'agglomération, communautés urbaines et communautés de communes.

Les élus salariés, fonctionnaires ou contractuels, ont droit à un congé de formation de 18 jours pour toute la durée de leur mandat et quel que soit le nombre de mandats qu'ils détiennent. (article L. 2123-13 du CGCT)

Pour accompagner les nouveaux élus dans leur prise de fonctions et dans l'exercice de leur mandat, l'Association des Maires de la Haute-Savoie a conçu une offre de formation qui s'adresse à tous les élus qui souhaitent se former individuellement.

L'Association des Maires de la Haute-Savoie s'appuie sur un réseau de formateurs internes et externes, faisant régulièrement appel à des intervenants extérieurs choisis pour leur expertise et leurs qualités pédagogiques.

Les programmes proposés tiennent compte des évolutions législatives et réglementaires récentes ou en cours.

L'Association des Maires de la Haute-Savoie est agréée pour la formation des élus par le ministère de l'Intérieur (agrément dispensé après avis du Conseil national de la Formation des Elus locaux). **Les frais engagés par l'élu qui participe à ses formations sont donc remboursés au titre des crédits formation inscrits dans le budget de la collectivité. Il s'agit d'une dépense obligatoire pour la collectivité (article L. 2123-14 du CGCT).**

Depuis 2017, les élus ont également la possibilité d'utiliser leur droit individuel à la formation (DIF) pour participer à des formations organisées par des organismes de formation agréés pour la formation des élus locaux, comme l'As-



sociation des Maires de Haute-Savoie (article L. 2123-12-1 du CGCT). L'accès au DIF dépend notamment du nombre d'heures figurant sur le compte de l'élu local concerné.

A noter également les apports de la loi Engagement et Proximité du 27 décembre 2019 sur le volet formation des élus :

- L'article 105 de la loi précitée renvoie tout d'abord à des ordonnances de l'article 38 de la Constitution qui, dans un délai de 9 mois à compter de la publication de la loi, auront pour objet de :

- permettre aux élus locaux de bénéficier de droits individuels à la formation professionnelle tout au long de la vie et d'accéder à une offre de formation plus développée, en mettant en place **un compte personnel de formation** analogue à celui mis en place dans le cadre des dispositions de la loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel relatives au compte personnel d'activité et en assurant la portabilité des droits avec les comptes personnels de formation des secteurs public et privé ;

- **faciliter l'accès des élus locaux à la formation, tout particulièrement lors de leur premier mandat**, et clarifier les différents dispositifs de formation des élus locaux selon qu'ils sont ou non liés à l'exercice du mandat ;

- **définir un référentiel unique de formation** en s'adaptant aux besoins des élus locaux, en garantissant une offre de formation accessible dans les territoires et mutualiser le financement entre les collectivités et leurs établissements publics de coopération intercommunale ;

- **assurer la transparence et la qualité des dispositifs de formation et renforcer le contrôle exercé sur les organismes de formation** des élus locaux, en particulier s'ils sont liés à un parti politique.

- Extension de la VAE pour les élus locaux (article 105 II et 110 de la loi Engage-

ment et Proximité) : les articles L.613-5 du code de l'éducation et L.6111-1 du code du travail étendent la VAE aux acquis résultants de l'exercice d'un mandat électoral local ou d'une fonction élective locale.

- Conformément à l'article 107 de la loi Engagement et Proximité, **dans toutes les communes, sans distinction de seuil, les élus ayant délégation bénéficieront d'une formation obligatoire au cours de la première année de mandat (article L. 2123-12 du CGCT).**

- Possibilité pour les élus locaux d'exercer la profession de chargé d'enseignement dans l'enseignement supérieur (article 108). L'article L.952-1 du code de l'éducation est modifié en introduisant la possibilité pour les chargés d'enseignement d'exercer une fonction élective locale.

Comment s'inscrire ?

- Soit à l'aide du bulletin figurant à la fin du catalogue (à découper et à nous retourner par mail ou courrier)

- Soit via l'espace adhérent de la collectivité, au fur et à mesure du déroulé du programme (se rapprocher du secrétariat de mairie en ce sens)

Des confirmations d'inscription seront envoyées avant la tenue de chacune des formations.

Attention : pour les formations payantes, il convient de vous assurer auprès de votre collectivité qu'elle prendra bien en charge le coût des formations (sauf en cas d'utilisation du DIF élus ou d'un paiement individuel).





Initiation à la prise de parole en public

Programme prévisionnel :

COMMENT DEVENIR CHARISMATIQUE ?

Le charisme n'est pas une « incantation ». C'est tout simplement la possibilité de tout un chacun à partager au plus grand nombre l'expression de sa personnalité. L'exercice de la prise de parole, n'en est plus un...la conférence devient un partage.

« **Je monte sur scène pour quoi faire ?** » : par des exercices inspirés des grands cours de théâtre, vous apprendrez à monter sur scène avec plus de confiance et de plaisir, dans toutes les situations :

- J'inspire, je gère mon trac
- Les techniques de regard hypnotique
- Je monte sur scène d'un pas décidé
- Mon arrivée sur scène : 90% du show

Trois heures de travail sur scène seront proposées, au cours desquelles chacun pourra apprendre à apprivoiser « les planches » quelque soient les configurations (petites et grandes scènes, publiques et privées). A l'issue de la matinée chacun saura maîtriser son trac et monter sur scène.

LA PRISE DE PAROLE - Animer – Inspirer – Créer

Certaines personnes ont la faculté « d'inspirer leur auditoire » et d'autres non. Quelque-soit la portée du message à délivrer, certains se heurtent à un mur alors que d'autres s'en tirent plutôt bien.

« J'écris et je modifie mon discours » : trop souvent les orateurs (et oratrices) découvrent leur prise de parole quelques minutes avant de monter sur scène. Une difficulté supplémentaire si les éléments de langage ont été préparés par d'autres personnes :

- J'apprends à mieux communiquer mes besoins à mes équipes
- Nous établissons un « code » pour l'écriture des discours
- Je m'autorise le droit de modifier certaines parties de mon texte
- J'accepte d'improviser...mais dans des conditions très strictes
- Je maîtrise mon temps de parole, tout en passant mes messages

Un véritable « atelier d'écriture interactif » sera mis en place, à l'issue duquel chacun pourra choisir « son style » ses propres mots inspirants. 1h30 de technique vocale sera ensuite proposée, afin d'apprendre à jouer avec son larynx et d'apprendre des techniques respiratoires ludiques pour étendre sa tessiture et donner de la couleur à la voix.

Nombre de participants : 15 participants maximum par session

Coût par participant

Tarif adhérent : 150 €

Non adhérent* : 200€

Dates et lieux :

2 sessions au choix

• Jeudi 18 juin : 9h-17h

Châtillon-sur-Cluses – Salle des Fêtes

• Mercredi 16 septembre : 9h-17h

Thonon - Amphithéâtre de l'Espace Tully

Intervenant :

Alexis-Olivier SBRIGLIO,

Conseil - Communication - Média -
Formateur Media Training



Maîtriser sa communication sur tous supports (presse, réseaux sociaux, relations avec les administrés, etc.) Comment rester maître de sa communication pour soi et avec les autres ?

Programme prévisionnel :

Dès son élection, le maire devient « une personne publique », qui peut être interpellée n'importe quand, et par n'importe qui.

Des sollicitations qui prennent de nouvelles formes avec les réseaux sociaux, et qui peuvent à terme fragiliser l'élu dans son image de personne publique mais aussi de personne privée.

Il est donc important de savoir protéger son image, celle de son équipe et également celle de sa collectivité.

Pendant cette journée : vous apprendrez à répondre à une interview, préparer un discours, (et notamment un discours de vœux) mais aussi à préparer votre intervention devant d'autres assemblées (communautés de communes) et corps d'Etat.

Enfin, vous serez mis en situation face aux autres formes de sollicitations directes : interpellations dans la rue, face à une manifestation publique, et dans les réseaux sociaux.

Nombre de participants : 15 participants maximum par session

Coût par participant

Tarif adhérent : 150 €

Non adhérent* : 200€

* On entend par non-adhérent les élus et les agents territoriaux appartenant à des collectivités qui n'adhèrent pas au service général de l'Adm74

Dates et lieux : 2 sessions au choix

• **Mardi 23 juin : 9h-17h**

Châtillon-sur-Cluses – Salle des Fêtes

• **Mercredi 30 septembre : 9h-17h**

Thonon – Amphithéâtre de l'espace Tully

Intervenant :

Alexis-Olivier SBRIGLIO,

Conseil - Communication - Média - 5
Formateur Media Training



Poser les fondations de son nouveau mandat

Module 1 - Construire et organiser une équipe efficace

Quatre modules (déclinés en 2 sessions au choix à chaque fois) sont proposés aux élus afin de leur permettre de bien démarrer leur mandat en lien avec l'équipe municipale/intercommunale et avec le personnel de la collectivité. Les élus intéressés peuvent s'inscrire à l'ensemble des quatre modules ou uniquement à l'un ou plusieurs d'entre eux, ces derniers étant indépendants les uns des autres.

Programme prévisionnel :

- Le fonctionnement d'une collectivité
- Rôle, mission, responsabilités : Maire, adjoint(e)s, conseillers
- Outils pour apprendre à se connaître dans l'équipe
- Les règles du jeu pour le fonctionnement de l'équipe : charte de bonne conduite
- La création d'un chemin décisionnel
- La communication autour de l'action en interne et vis-à-vis de ses services
- La valorisation des débats et des échanges constructifs.

Objectifs :

- Mieux se connaître dans l'équipe municipale
- Répartir les rôles et les responsabilités
- Instaurer les règles de fonctionnement

Public cible :

maires, adjoint(e)s, conseiller(e)s délégué(e)s, conseiller(e)s municip(ales)aux, président(e)s et vice-président(e)s de Communautés de communes/d'agglomération

Nombre de participants : 15 participants maximum par session

Coût par participant

Tarif adhérent : 150 €
Non adhérent* : 200€

Dates et lieux : 2 sessions au choix

- **Vendredi 18 septembre : 9h-17h**
Annecy – Conseil départemental
Salle Tom Morel
- **Vendredi 25 septembre : 9h-17h**
La Roche-sur-Foron
Sœurs de la Charité

Intervenantes :

Alexandra GRILLET-MORIN,
Consultante-formatrice en communication relationnelle et management (AGM PRO)

Martine MANIN,
Consultante en ingénierie de formation et RH (ACE Formation-RH)



Poser les fondations de son nouveau mandat

Module 2 - Le maire, le président, pilotes de l'équipe municipale et intercommunale

Programme prévisionnel :

• Le rôle de l'élu manager :

- Mission et rôle
- Ses compétences clés ... et les qualités associées
- Développer des valeurs, une vision, un projet commun

• Favoriser la fidélisation de son équipe :

- Les aspirations variées
- Construire une stratégie d'accompagnement, de fidélisation de l'équipe pour « tenir » tout au long du mandat

• Déterminer des objectifs motivants et fédérateurs pour son équipe :

- Qu'est-ce qu'un objectif motivant ? comment le fixer ? le présenter ?
- Evaluer les performances et les résultats

Objectifs :

- Savoir positionner son rôle, ses missions, ses responsabilités
- Savoir accompagner l'équipe tout au long du mandat.

Public cible :

Maires et Président(es) de Communautés de communes/d'agglomération

Nombre de participants : 15 participants maximum par session

Coût par participant

Tarif adhérent : 150 €
Non adhérent* : 200€

Dates et lieux : 2 sessions au choix

• Vendredi 9 octobre : 9h-17h

La Roche-sur-Foron
Sœurs de la Charité

• Vendredi 16 octobre : 9h-17h

La Roche-sur-Foron
Sœurs de la Charité

Intervenantes :

Alexandra GRILLET-MORIN,

Consultante-formatrice en communication relationnelle et management (AGM PRO)

Martine MANIN,

Consultante en ingénierie de formation et RH (ACE Formation-RH)



Poser les fondations de son nouveau mandat

Module 3 - Elus et agents, bien travailler ensemble

Programme prévisionnel :

• Les missions et les fonctions : mise à plat du rôle de chacun :

- Situer le rôle de chacun : reprendre le qui fait quoi ?
- Positionner le décisionnaire par rapport au technicien

• La place et le positionnement : Comment se positionner :

- Par rapport à l'administré ? à l'administration ?
- Quel processus activer en fonction des situations à gérer ?
- Ne pas faire à la place de
- Où placer le curseur pour garder la bonne distance ?

• Les priorités et les attentes :

- Quelles sont les priorités et les attentes de chacun, sont-elles partagées ?
- Comment les faire comprendre ?
- Préparer une argumentation

Objectifs :

- Mieux connaître « son » personnel territorial pour le fédérer avec l'équipe municipale autour d'un projet porteur de sens.
- Savoir se positionner avec aisance auprès des agents.

Public cible :

maires, adjoint(e)s, conseiller(e)s délégué(e)s, conseiller(e)s municip(ales)aux, président(e)s et vice-président(e)s de Communautés de communes/d'agglomération

Nombre de participants : 15 participants maximum par session

Coût par participant

Tarif adhérent : 150 €

Non adhérent* : 200€

Dates et lieux : 2 sessions au choix

• Vendredi 6 novembre : 9h-17h

La Roche-sur-Foron
Sœurs de la Charité

• Vendredi 13 novembre : 9h-17h

La Roche-sur-Foron
Sœurs de la Charité

Intervenantes :

Alexandra GRILLET-MORIN,
Consultante-formatrice en communication relationnelle et management (AGM PRO)

Martine MANIN,
Consultante en ingénierie de formation et RH (ACE Formation-RH)



Poser les fondations de son nouveau mandat

Module 4 - Conduire des réunions efficaces et productives

Programme prévisionnel :

Le rôle de l'animateur de réunion

Portrait et attributs de l'animateur :
responsabilités, engagements et légitimité

Quel est l'objectif de la réunion ?

Déterminer un objectif précis et être en phase avec les participants
La préparation de la réunion et de l'intervention orale,
clé de la réussite

La conduite de la réunion :

- l'animation de la réunion
- la production concrète et efficace
- la suite à donner : valorisation, décisions, compte rendu

Objectifs :

- Maîtriser des techniques d'animation de réunion pour les élus : favoriser les échanges de manière constructive et dynamique
- Gagner en aisance et en efficacité dans son animation de réunion quel que soit l'ordre du jour

Public cible :

maires, adjoint(e)s, conseiller(e)s délégué(e)s, conseiller(e)s municip(ales)aux, président(e)s et vice-président(e)s de Communautés de communes/d'agglomération

Coût par participant

Tarif adhérent : 150 €

Non adhérent* : 200€

Dates et lieux : 2 sessions au choix

• Vendredi 4 décembre : 9h-17h

La Roche-sur-Foron
Sœurs de la Charité

• Vendredi 11 décembre : 9h-17h

La Roche-sur-Foron
Sœurs de la Charité

Intervenantes :

Alexandra GRILLET-MORIN,

Consultante-formatrice en communication relationnelle et management (AGM PRO)

Martine MANIN,

Consultante en ingénierie de formation et RH (ACE Formation-RH)



Les règles du protocole républicain à l'usage des maires et des présidents d'intercommunalité

Programme prévisionnel :

- **L'ordre protocolaire dans une cérémonie et le positionnement des autorités civiles et militaires (décret de 1989)**

- cérémonies civiles
- cérémonies militaires

- **Le pavoisement des bâtiments et édifices publics**

- drapeau français
- drapeau européen
- drapeaux étrangers

- **Le port de l'écharpe tricolore**

- port pour un élu communal (Maire, adjoints et conseillers)
- port pour un parlementaire

- **Les symboles Républicains**

- le portrait officiel du Président de la République
- la Marianne
- la cocarde tricolore

- **Les hommages publics**

- **Les journées nationales commémoratives**

Nombre de participants : 100 participants maximum par session

Coût : entrée libre

Dates et lieux : 2 session au choix

- **Mardi 6 octobre : 18h-20h**
Archamps – Communauté de Communes du Genevois

- **Jeudi 8 octobre : 18h-20h**
Annecy - Salle Yvette Martinet

Intervenant :

Nicolas GAILLARD,
Chef du bureau de la représentation et de la communication de l'Etat – Cabinet du Préfet de la Haute-Savoie





Domaine public et domaine privé de la collectivité

Programme prévisionnel :

- **Introduction : la distinction domaine public/domaine privé de la collectivité**

- **Définition du domaine public communal**

Les critères d'appartenance

L'entrée dans le domaine public et ses conséquences

- **La gestion du domaine public :**

Le choix du titre d'occupation du domaine public

L'occupation du domaine public en vue d'une exploitation économique

Les conditions de l'occupation du domaine public

La fin de l'occupation du domaine public et le contentieux de l'expulsion

- **L'aliénation des biens du domaine public**

La sortie des biens du domaine public

La cession des biens des collectivités territoriales : éléments de procédures

- **Domaine privé des collectivités**

Les conventions à usage d'habitation

Les conventions à usage professionnel et commercial

Le bail professionnel

Le principe en matière commerciale : le bail commercial

- **Les autres conventions** (Baux de droit commun, baux ruraux, baux emphytéotiques, baux à construction, etc.)

Nombre de participants : 100 participants maximum par session

Coût : entrée libre

Dates et lieux : 2 sessions au choix

- **Mardi 3 novembre :
17h30-20h30**

Thyez – Amphithéâtre des lacs

- **Vendredi 20 novembre : 9h-12h**
Annecy – Conseil départemental
Salle Glières

Intervenante :

Morgane MAGNIER,
Juriste Adm74



Les élus face aux risques : plans communaux de sauvegarde, gestion des risques et communication en période de crise

Programme prévisionnel :

En matinée, intervention de l'Institut des Risques Majeurs de Grenoble (IRMA):

- Fondements et contexte réglementaire du Plan Communal de Sauvegarde (PCS)
- Le Plan Communal de Sauvegarde : à quoi cela sert ? Comment et pourquoi le mettre en place ?
- L'importance d'une bonne préparation
- Retours d'expériences et exemples d'outils et de bonnes pratiques
- S'approprier les outils pour être en capacité de réaliser, sur son territoire, un entraînement sur table
- Appréhender le concept de situation de crise, les rôles et responsabilités des acteurs de la gestion de la crise.

Pour plus de 82% des élus (enquête BFM TV 2019) les élus ont connu pendant leur mandat, une situation de stress, de crise. Dans un monde qui va toujours plus vite, les formes de crise sont de plus en plus diversifiées, c'est pourquoi il convient de les appréhender avec calme et distance.

L'après-midi, la communication de crise :

- Comment gérer sa communication personnelle, celle de sa collectivité ?
- Le temps est-il un ami ou un ennemi ? Les échelles de temps sont-elles bouleversées par les réseaux sociaux ?
- Communes sinistrées et après ? : Comment gérer « la post crise » et reconstruire sur son territoire ? Est-il possible d'inverser le cours des choses ?
- Une sensibilisation au vocabulaire communication crise communication durable et responsable sera faite, des notions utiles dans nos Alpes.

Nombre de participants : 20 participants maximum par session

Coût par participant

Tarif adhérent : 150 €

Non adhérent* : 200€

Dates et lieux : 2 sessions au choix

• Mercredi 14 octobre : 9h-17h

Amancy – Salle des Varlins

• Mercredi 4 novembre : 9h-17h

Archamps - Amphithéâtre de la Communauté de communes du Genevois

Intervenants :

Mathias LAVOLÉ,

Responsable du plan formation
IRMA Grenoble

Alexis-Olivier SBRIGLIO,

Conseil - Communication - Média -
Formateur Media Training



Concevoir et animer son bulletin municipal et intercommunal

Programme prévisionnel :

Module 1 : Les supports et les publics

- Information vs communication
- Publicité vs journalisme
- Les différents supports : presse écrite, magazines institutionnels, réseaux sociaux, supports web, radio, télévision.
- Les publics : élus, journalistes, partenaires institutionnels, professionnels, usagers, citoyens, agents des collectivités.
- Enjeux : quel support pour quel public ? Quel style pour quel support ?
- Les missions : connaître les publics, apprivoiser les supports, s'approprier la ligne éditoriale, décliner la ligne éditoriale.
- Les spécificités d'un bulletin municipal : obligations et règles de bon fonctionnement en direction des élus (majorité et minorité) et des agents.

Module 2 - Techniques de rédaction

- Écrire ? Pour qui ? Pourquoi ? Pour être lu !
- Les bases de l'écriture journalistique
- Décliner les sujets : choix de l'angle, s'adapter à son public, adapter le texte au(x) support(s).
- Les différents styles : dossier, entretien, brève, reportage...
- Structurer un article : niveaux de lecture (titre, intertitre, chapeau, exergue, article...), l'image comme vecteur d'information, valorisation des données clefs.
- Rewriting : un mal nécessaire et tellement important (retravailler un texte sans dénaturer le contenu).
- Cas particuliers : communiqués de presse et éléments de langage

Module 3 – Concrètement, comment ça se passe ?

- Les obligations légales
- La chaîne de conception et de fabrication (les métiers)
- Mise en place d'un rétro-planning de « bouclage »
- Constituer et animer un comité de rédaction
- Constituer et animer une rédaction
- Etablir et respecter un « chemin de fer »
- Décliner la charte graphique de la collectivité au bulletin etc.

Objectifs :

La journée « Concevoir et animer un bulletin municipal ou intercommunal » doit permettre d'aborder toutes les étapes de la conception et de la réalisation d'un bulletin municipal, ou intercommunal, et d'avoir une vision globale de l'animation d'un tel projet.

A l'issue de cette formation les participants seront capables de :

- comprendre les règles de base du journalisme
- définir un angle rédactionnel adapté au lectorat
- rédiger un texte adapté aux différents supports
- réécrire un texte
- animer un comité de rédaction, une rédaction
- mener à bien la publication d'un bulletin.

Date et lieu :
1 session



• **Mercredi 9 décembre : 9h -17h**
La Roche-sur-Foron – Sœurs de la Charité

D'autres sessions seront prévues dans le courant du 1er trimestre de l'année 2021

Intervenants :



Patrick Plaisance,

Journaliste professionnel depuis 1989 – Rédacteur en chef de différents supports, dont « Mairies des Pays de Savoie »

Céline Pépin,

Directrice artistique depuis 1999 – Conception et réalisation de nombreux supports (livres, bulletins, catalogues, plaquettes...), direction de projets.

Nombre de participants : 25 participants maximum par session

Coût par participant
Tarif adhérent : 150 €
Non adhérent* : 200€





Les relations entre les collectivités territoriales et les associations

Programme prévisionnel :

- **Introduction : Quelques définitions de base**
- **Les aides susceptibles d'être apportées aux associations**
 - Les aides autorisées
 - Les aides prohibées
 - Les règles d'attribution des subventions
- **La transparence des relations**
 - La conclusion d'une convention
 - Le contrôle de l'association
- **La gestion des risques**
 - Les risques de l'immixtion
 - Les risques de l'instrumentalisation

Nombre de participants : 50 participants maximum par session

Coût : entrée libre

Date et lieu :
1 session

• **Mardi 15 décembre :**
17h30-20h30

Bonneville – Agora

D'autres sessions seront prévues dans le courant du 1er trimestre de l'année 2021

Intervenante :

Morgane MAGNIER,
Juriste Adm74



BULLETIN D'INSCRIPTION à retourner à l'Adm74



Collectivité :

Nom - Prénom :

Tel. Portable : Adresse mail :

Païement : Par la collectivité* Par la personne

Inscription aux formations suivantes

Coût
Adhérent/non Adhérent

Initiation à la prise de parole en public

150€ / 200€

- Jeudi 18 juin : 9h-17h Châtillon sur Cluses
- Mercredi 16 septembre : 9h-17h Thonon

Maîtriser sa communication sur tous supports

150€ / 200€

- Mardi 23 juin : 9h-17h Châtillon sur Cluses
- Mercredi 30 septembre : 9h-17h Thonon

Communication : construire et organiser une équipe efficace

150€ / 200€

- Vendredi 18 septembre : 9h-17h Annecy
- Vendredi 25 septembre : 9h-17h La Roche-sur-Foron

Communication : Le maire, le président, pilotes de l'équipe municipale et intercommunale

150€ / 200€

- Vendredi 9 octobre : 9h-17h La Roche-sur-Foron
- Vendredi 16 octobre : 9h-17h La Roche-sur-Foron

Communication : Elus et agents, bien travailler ensemble

150€ / 200€

- Vendredi 6 novembre : 9h-17h La Roche-sur-Foron
- Vendredi 13 novembre : 9h-17h La Roche-sur-Foron

Communication : Conduire des réunions efficaces et productives

150€ / 200€

- Vendredi 4 décembre : 9h-17h La Roche-sur-Foron
- Vendredi 11 décembre : 9h-17h La Roche-sur-Foron

Les règles du protocole républicain

Gratuit

- Mardi 6 octobre : 18h-20h Archamps
- Jeudi 8 octobre : 18h-20h Annecy

Domaine public et domaine privé de la collectivité

Gratuit

- Mardi 3 novembre : 17h30-20h30 Thyez
- Vendredi 20 novembre : 9h-12h Annecy

Les élus face aux risques : Plans communaux de sauvegarde, gestion des risques et communication en période de crise

150€ / 200€

- Mardi 14 octobre : 9h-17h Amancy
- Mercredi 4 novembre : 9h-17h Archamps

Concevoir et animer son bulletin municipal et intercommunal

150€ / 200€

- Mercredi 9 décembre : 9h-17h La Roche-sur-Foron

Les Relations Collectivités-Associations

Gratuit

- Mardi 15 décembre : 17h30-20h30 Bonneville

* En cochant cette case, je m'engage à ce que la collectivité ait donné son accord pour procéder au règlement de la ou des formation(s) concernées.



58 rue sommeiller
74 000 ANNECY

Tél. : 04 50 51 47 05

E-mail : secretariat@maires74.asso.fr